

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-8-6-9

Séance du vendredi 13 septembre 2013

PROGRAMME C771 AIDE A L'ASSOCIATION POUR LA SURVEILLANCE DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE EN ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-6-7 du 5 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013 – Gestion des déchets (C06),
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la décision de co-financement et accorde une subvention de fonctionnement de 10 500 € à l'ASPA, au titre de l'aide exceptionnelle en raison de la diminution des contributions du secteur privé.

Les crédits nécessaires seront prélevés, en section de fonctionnement à hauteur de 10 500 € sur le Programme C771, Chapitre 65, Fonction 731, Nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Energie et du Recyclage

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE 2013

**ASPA (F) ou aides diverses
PROGRAMME 2013**

FONCTIONNEMENT

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ASF03512	ASPA-ASS POUR SURVEILLANCE ET ETUDE DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE EN ALSACE Aide exceptionnelle à l'Association pour la Surveillance de la Pollution Atmosphérique en Alsace	10 500,00
Total		10 500,00

ANNEXE

Clé de répartition de l'aide complémentaire demandée par l'ASPA et réponse des Collectivités membres

	Aide complémentaire	
	Demandée (€)	Accordée (€)
Conseil Régional :	24 045	24 045
Conseil Général du Bas-Rhin :	18 415	12 736
Conseil Général du Haut-Rhin :	15 000	10 500 (*)
Communauté Urbaine de Strasbourg :	18 613	18 613
Mulhouse Alsace Agglomération :	9 975	9 975
Communauté d'Agglomération de Colmar :	3 758	3 758
Communauté de Communes des 3 Frontières :	<u>1 979</u>	<u>1 979</u>
TOTAL :	91 785	81 606

(*) Proposition du rapport, à confirmer par la Commission Permanente